



REGLEMENT DES DEFIS DU CHOTT 2019

1. ORGANISATION

Le Comité d'Organisation :	Association Les Foulées du Monde 20 Rue Saint Pierre - 06380 SOSPEL defischott@gmail.com
Directeur général :	Philippe GENESIO
Direction technique et sportive :	- Jean-Marie ROUAULT - Gérard LOPEZ - Emmanuel VIGNES
Administration générale :	Cess CAMATTE
Secrétariat générale :	Krystal TOUSSAINT

2. EPREUVES LES DEFIS DU CHOTT

Les épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non.

Il est expressément indiqué que les participants s'inscrivent aux épreuves sous leur propre et exclusive responsabilité.

Cependant, pour les mineurs, l'inscription ne sera acceptée qu'à la condition qu'une autorisation parentale, pour la participation aux épreuves des Défis du Chott soit remplie.

Le Vendredi 26 Octobre 2019

Le Trail des Oasis de montagne est une épreuve pour tous, chronométrée.

Parcours de 10 Km en ligne dans les canyons, montagnes, oueds et palmeraies entre Chébika et Tamerza.

Parcours encadré et sans échappatoire.

Le Samedi 27 Octobre 2019

Les compétitions des Défis du Chott sont ouvertes à tous les concurrents et concurrentes licenciés ou non : course à pied, marche nordique et joélette.

* Une épreuve de 10 Km en 1 boucle dans le désert. A partir de 16 ans (Cadets) : course à pied, marche nordique et joélette

* Une épreuve de 20 Km en 2 boucles de 10 km dans le désert. A partir de 18 ans (Juniors) : course à pied, marche nordique et joélette

* Une épreuve de 30 à 35 Km en 1 boucle dans le désert. A partir de 20 ans (Espoirs) : course à pied.

Les épreuves hors compétition des Défis du Chott sont :

* Une randonnée découverte de 5 Km en 1 boucle dans le désert. Pour tous, épreuve non chronométrée.

* Une randonnée découverte de 10 Km en 1 boucle dans le désert. Pour tous, épreuve non chronométrée.



Il est à noter qu'une équipe de joëlette est constituée d'**1 sportif** transporté ainsi que de **6 coureurs à 8 coureurs**. La personne transportée est un coureur atteint d'une déficience mentale et ou physique reconnue et n'est pas soumis aux impératifs d'âge.

3. LE PARCOURS

L'emplacement des épreuves se trouve dans la région de Tozeur au sud de la Tunisie. L'Association les Foulées du monde se réservent le droit de modification des parcours en raison de circonstances indépendantes de sa volonté.

Le Trail des Oasis de montagne à Tamerza

Le parcours tracé en milieu naturel, emprunte des canyons, pistes de montagne et des palmeraies avec des traversées de routes ouvertes à la circulation. Le tracé se fait en ligne sur 10 Km avec un départ à Chébika et une arrivée à Tamerza.

Il s'agit d'une épreuve en ligne, il n'y a pas de possibilité de quitter l'épreuve pour rejoindre l'arrivée.

La course des Défis du Chott à Nefta près du village de « STARS WARS »

Le parcours tracé en milieu naturel désertique, emprunte des pistes sahariennes, et des dunes. La circulation y est rare donc parfois surprenante. Les tracés se font sur des boucles à parcourir plusieurs fois selon l'épreuve choisie.

Quatre parcours sont proposés

- 10 Km sur une boucle unique
- 20 Km sur deux boucles identiques
- 30 à 35 Km sur 1 boucle unique
- 5 Km sur une boucle pour la randonnée

Les CP de contrôle seront mis en place sur le parcours

Des ravitaillements et points d'assistance avec de l'eau seront positionnés sur le parcours, tous les 2,5 Km environ. Possibilité de poser les ravitaillements personnels, sous contrôle des organisateurs.

L'organisation d'un vestiaire, d'un ravitaillement et la possibilité de prendre une douche sur le site dès l'arrivée des épreuves seront proposés aux concurrents.

4. LES INSCRIPTIONS

Lors de votre inscription aux séjours Défis du Chott sur le site <http://www.defisduchott.com/> à la rubrique « INSCRIPTIONS », vos intentions de course vous seront demandées à titre indicatif et seront modifiables jusqu'à la prise de dossard.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété, autorisation parentale pour les mineurs).

Les bulletins d'inscription définitifs seront disponibles au bureau d'inscription course de l'hôtel, la veille des épreuves. Les participants devront alors remplir le formulaire mis à disposition et retirer leur dossard.

Les inscriptions pour l'épreuve du Trail des Oasis de montagne du vendredi 25 Octobre 2019 et le retrait des dossards se feront le jeudi 20 en fin d'après-midi et début de soirée à l'hôtel, ainsi que le matin même sur ligne de départ aux véhicules PC Course...

Les inscriptions pour les épreuves des Défis du Chott de 5, 10, 20 et 30/35 Km du samedi 26 Octobre 2019 ainsi que le retrait des dossards se feront à l'hôtel au bureau des Inscriptions Course, le vendredi en fin d'après-midi et début de soirée.

Modalités d'inscriptions hors randonnée :

- Vous êtes licencié(e) FFA, joignez une photocopie de votre licence 2019/2020 lors de l'inscription aux séjours Défis du Chott sur le site <http://www.defisduchott.com>.



- Dans les autres cas, veuillez joindre un certificat médical (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course. (Réglementation F.F.A.).

5. L'EQUIPEMENT

Le matériel n'est pas obligatoire mais à titre indicatif sur l'ensemble du séjour

- Coupe-vent / K-Way
- Gourde ou Camel-back contenance mini 1 Litre
- Lunettes de soleil.
- Casquette ou autre chapeau.
- Sac à dos contenance suffisante
- Masque contre le vent de sable.
- Sifflet
- Téléphone portable avec option monde.

6. LES COMPETITIONS.

Un concurrent ne pourra quitter l'épreuve sans en avertir le Comité d'Organisation.

En cas d'abandon, le concurrent sera pris en charge jusqu'à la fin de l'épreuve des Défis du Chott. Il n'y a pas de possibilité de quitter l'épreuve pour rejoindre l'arrivée sur le trail des oasis de montagne.

Les concurrents devront rester sur le tracé balisé, où un balisage sera toujours à vue. En cas de blessure le concurrent devra rester sur le tracé et attendre les secours.

Les participants auront dû satisfaire aux procédures d'inscription notamment avoir fourni la copie de leur licence ou du certificat médical.

7. CHRONOMETRAGE

• **Trail des Oasis de montagne du Vendredi 25 Octobre 2019**

Les dossards seront retirés la veille à l'hôtel et le matin de la course au village de Chébika au niveau des véhicules PC course

Le départ unique et groupé sera donné dans le village de Chébika

Le départ du Trail des Oasis se fera à 09 :30 :00 heure locale (sous réserve de modification par le CO)

Le chronométrage s'arrêtera sur la ligne d'arrivée dans le canyon de Tamerza

Un chronométrage, classement scratch et récompenses seront proposés

Les temps de course seront affichés dès la fin de l'épreuve sur le site de la compétition et le soir à votre hôtel.

• **La course des Défis du Chott du Samedi 26 Octobre 2019**

Les dossards seront retirés la veille de l'épreuve au bureau d'inscription course dans l'hôtel.

Le départ de toutes les épreuves sera donné au même moment sur la ligne de départ dans le village de la course.

Le départ des DEFIS DU CHOTT se fera à 09 :00 :00 heure locale (sous réserve de modification par le CO)

Le chronométrage s'arrêtera sur la ligne d'arrivée.

Un chronométrage, classement et récompenses seront proposés pour les épreuves de course à pied, marche nordique et joëlettes.

Il n'y aura pas de chronométrage pour les randonnées de 5 Km et 10 Km



Un bonus de 2 minutes sera appliqué par coureur féminin (hors coureur transporté) de l'équipe de joélette.

Les temps de course seront affichés dès la fin des épreuves sur le site des compétitions et le soir à votre hôtel.

8. LES PENALITES.

Le concurrent n'effectuant pas la totalité du parcours : Disqualification.

Contrôle de passage non pointé : Disqualification

Utilisation de moyen de déplacement non autorisé : Hors course.

Non-respect des recommandations du Comité d'Organisation : Hors course.

Chaque concurrent portera en permanence et d'une façon entièrement lisible le dossard qui lui a été remis, sous peine de mise hors course par les organisateurs et juges (contrôle).

Les organisateurs et juges se réservent le droit de mettre hors course, après consultation de l'équipe médicale ou de l'équipe technique d'organisation, un concurrent dont l'état de fatigue ou corporel pourrait porter atteinte à sa santé ou pour non-respect du règlement.

9. CONTROLE DE PASSAGE (CP).

Les passages aux CP seront notés par un membre du Comité d'Organisation qui en relèvera l'heure.

Les CP seront disposés aux endroits choisis par le Comité d'Organisation.

10. BRIEFING.

Le Briefing course du traail des oasis de montagne se fera dans le village de Chébika, 15 min avant le départ

Une présentation officielle des épreuves des Défis du Chott se fera la veille le Vendredi 25 Octobre à l'hôtel.

Le Briefing course se fera dans le village 15 min avant le départ sur le podium PC Course près de la ligne de départ.

11 CLASSEMENTS.

Le classement final sera établi à l'issue des épreuves et affiché sur le village de la course.

Chaque participant ayant terminé son épreuve se verra remettre la médaille Finisher après avoir rendu son dossard dans le SAS d'arrivée.

Seront récompensés les lauréats suivants :

- Les trois premiers et premières au scratch du Trail des Oasis de montagne
- Les trois premiers et premières au scratch des épreuves de course à pied sur 10 Km, 20 Km et 30/35 Km
- Les trois premiers et premières au scratch des épreuves de marche nordique sur 10 Km et 20 Km
- La première équipe de joélette sur 10 Km et 20 Km



- Les premiers et premières de chaque catégorie, sans cumul de prix, des épreuves de course à pied sur 10 Km, 20 Km et 30/35 Km (les trois premiers et premières du scratch ne pourront pas recevoir un prix dans leur catégorie)
- La première équipe, au cumul des temps, sur 5 coureurs pour les épreuves de course à pied sur 10 Km, 20 Km et 30/35 Km
- Un challenge Trail récompensera le meilleur et la meilleure sur le cumul temps des deux épreuves de trail : « Trail des Oasis » et « Défis du Chott » 10 Km, 20 Km et 30/35 Km. En cas d'égalité, c'est le meilleur temps sur l'épreuve des Défis du Chott qui l'emportera.

Il n'y aura pas de classement et de récompense pour la randonnée de 5 Km et 10 Km.

Les catégories récompensées :

Catégories	Catégories	Années de naissance	Agés	Distance Maxi	Courses
CADET	C	2002 - 2003	16 - 17	15 km	10 KM
JUNIOR	J	2000 - 2001	18 - 19	25 km	20 KM
ESPOIR	E	1997 - 1999	20 - 22		30 KM
SENIOR	S	1980 - 1996	23 - 39		30 KM
MASTER 1	M1	1970 - 1979	40 - 49		30 KM
MASTER 2	M2	1960 - 1969	50 - 59		30 KM
MASTER 3	M3	1950 - 1959	60 - 69		30 KM
MASTER 4	M4	1940 - 1949	70 - 79		30 KM

La remise des prix protocolaire aura lieu le samedi 26 octobre en début de soirée à l'hôtel.

12. RESPONSABILITE.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité envers les concurrents et les accompagnants en cas de vol, maladie, accident ou perte pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Les organisateurs, juges et médecins se réservent expressément le droit d'accepter ou de refuser un engagement ou de mettre hors course un concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive.

Un dispositif médical sera mis en place sur l'épreuve. Le service médical sera assuré par des médecins.

13. DROITS A L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément l'association des Foulées du Monde (ou ses ayants-droit) à utiliser ou reproduire son nom, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des Défis du Chott en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour pour une durée de 5 ans. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'épreuve.

Les Foulées du Monde s'engage à ne pas utiliser l'image des concurrents d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée des participants.



14. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Si les participants souhaitent exercer leur droit d'accès et de rectification, ils peuvent contacter l'organisation

15. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve.

16. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation aux épreuves « Trail des Oasis de montagne » et « Défis du Chott » implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement.

Les concurrents (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.